

GRILLE TARIFAIRE 2021

Type de prestation	Détails	Prix HT	Prix TTC avant Déduction fiscale	Prix TTC après Déduction fiscale *
Prestation d'aide à la personne (aide à la toilette, aux repas...)	Prestation régulière d'1/2 heure minimum	23.22 €/h	24.50 €/h	12.25 €
	Prestation ponctuelle ou d'urgence**	28.31 €/h	29.90 €/h	14.95 €/h
Prestation D'accompagnement aux sorties et aux RDV	Prestation régulière d'1/2h minimum	23.22 €/h	24.50 €/h	12.25 €/h
	Prestation ponctuelle ou d'urgence**	28.31 €/h	29.90 €/h	14.95 €/h
Toutes prestations avec financement APA Nord	Le reste à charge au-delà du plan d'aide est plafonné à 90.68€/ mois	23.22 €/h	24.50 €/h	12.25 €/h
Toutes prestations avec financement PCH Nord	Prestation régulière d'1/2 heure ou plus	20.85 €/h	22 €/h	11€/h
Prestation d'entretien du domicile (ménage, repassage...)	En régulier, avec financement Caisse de retraite (hors CARSAT)	19.18 €/h	21.10 €/h	10.55€/h
	En régulier, sans financement Caisse de retraite	20 €/h	24 €/h	12 €/h
	Prestation ponctuelle	24.90 €/h	29.90 €/h	14.95 €/h
Assistance Administrative	En régulier (Minimum 1h/semaine)	22 €/h	26,40 €/h	13,20 €/h
	De manière ponctuelle (Forfait 4 heures)	96 €	115.20 €	57,60 €
	Frais postaux	Au réel	Au réel	-
	Frais km	0.47 €/km	0,56 €/km	-
Coût transport véhiculé	En cas d'utilisation véhicule de l'intervenant en prestation	0.47 €/km	0.56 €/h	0.28 €/km
Frais de gestion mensuel	*Offerts la 1 ^{ère} année du contrat *Règlement par prélèvement automatique ou virement : 1 € de remise *Envoi de facture électronique : 1 € de remise	4.16 €/mois	5 €/mois	2.50 €/mois

A l'exception des prestations bénéficiant d'une prise en charge du Département du Nord au titre de la PCH, toutes les prestations sont majorées de 25 %, avant 7 h et après 22h, ainsi que le Dimanche et les jours fériés.

Les prestations réalisées le 1^{er} Mai et le 25 Décembre sont majorées de 100 %.

*Le crédit d'impôt ou déduction fiscale : voir information complète dans le Livret d'Accueil, ou disponible sur simple demande en complément de la présente grille tarifaire.

** Toute prestation mise en place, pour une durée inférieure à un mois, ou de façon non-régulière est caractérisée « prestation ponctuelle ».

Toute prestation mise en place dans un délai inférieur à 48 h est caractérisée « prestation d'urgence ».

La mise en place de ces deux types de prestation s'effectue sous réserve de nos disponibilités.